

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

## BUREAU

## DU JOURNAL,

Rue Perez Castellanos n° 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCRIDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

## PRIX

## DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par mois.

## MONTEVIDEO.

3 JANVIER 1850.

## LES PROMESSES D'ORIBE.

Don Manuel Oribe se prépare, ainsi que nous en préviennent ses amis; et déjà à la date du 3 décembre dernier, il a donné sa loi des patentes, en vertu, dit le décret, des facultés extraordinaires que l'Assemblée générale lui a conférées.

Une loi sur les patentes, datée du quartier général des forces qui assiègent la ville, et faite en vertu de facultés extraordinaires.—Cela promet. Le commerce peut compter sur une protection efficace; les habitans sur une liberté sans bornes; les étrangers.... sur eux mêmes.

Nous n'avons pas l'intention de donner ce fameux décret *in extenso*; nous nous bornerons à comparer quelques-uns de ses articles avec ceux de la loi des patentes qui est en vigueur à Montevideo. Le lecteur jugera. Nous ne nous occupons que de ce qui est relatif à la capitale, comme le plus important.

—Les presses pour l'emballage des cuirs, crins, laines, etc.—paient à Montevideo par an      \$ 15  
Et suivant la loi d'Oribe,      \$ 45  
—Les magasins d'effets confectionnés, d'estampes, de jouets, et les marchands de vins en détail, paient à Montevideo,      \$ 35 et 45  
Et suivant la loi d'Oribe,      \$ 80

—Les magasins de détail en général,—perruquiers, chapelliers, tailleur, merciers, etc.—paient à Montevideo,      \$ 35  
Et suivant la loi d'Oribe, tous ces magasins —“appartenant à des étrangers” dit le décret, de même que ceux où l'on vend des effets confectionnés “faits à l'étranger,” paient,      \$ 90

—Les embarcations servant au chargement et au déchargement des navires, qui paient à Montevideo,      \$ 15  
Et suivant la loi d'Oribe, paient,      \$ 120  
—Les modistes qui paient à Montevideo,      \$ 35  
ont la faveur d'être spécialement désignées par la loi d'Oribe, qui leur fait payer      \$ 120  
—Les courtiers au lieu de \$ 80 qu'ils paient à Montevideo, sont fixés par Oribe à      \$ 120  
—Les encanteurs au lieu de 60 \$      \$ 140  
—Les magasins (barracas) de produits du pays au lieu de \$ 80 qu'ils paient à Montevideo, sont portés par Oribe à      \$ 140

—Les confiseurs et pâtissiers au lieu de \$ 60      \$ 140  
—Les restaurants et les hôtels, au lieu de \$ 80 sont fixés par Oribe à      \$ 160  
—Les armuriers et les cordonniers, payent à Montevideo,      \$ 35  
Selon la loi d'Oribe, payeront, “les armuriers, dit le décret, et les magasins de chaussures étrangères en grande partie,”      \$ 160  
—Les tapiciers, au lieu de \$ 20      \$ 160  
—Les pharmacies et les billards, au lieu de \$ 80 payeront      \$ 160  
—Les marchands ou fabricans de cigarettes, au lieu de \$ 25, payent suivant la loi d'Oribe      \$ 180  
—Les magasins de dépôt de planches neuves, (c'est-à-dire, provenant de l'étranger) au lieu de \$ 80 payeront      \$ 185  
—Toutes les maisons de gros ou de demi-gros, payent à Montevideo      \$ 80  
Et suivant la loi d'Oribe      \$ 185  
—Les saladeros, les bijoutiers, les droguistes et les marchands de meubles, au lieu de \$ 60      \$ 200  
—Les boulangeries, au lieu de \$ 125      \$ 200  
—En outre, suivant l'article 4 de ce décret, “toute maison qui fera des affaires de divers genres, (selon la classification du décret) tels que : restaurants et magasins de comestibles, pharmacie et droguerie, boulangerie et moulin à blé, etc, payeront séparément la patente qui correspond à chaque classe d'affaires ou d'industrie.” D'où il est évident, par exemple, que les pharmaciens étant tous droguistes dans ce pays, auront à payer,      \$ 360

C'est-à-dire 30 par mois, cinq francs par jour! Il en sera de même des coiffeurs, des cafés, des armuriers, et de presque toutes les industries, qui ne sont presque aucunes spécialisées dans ces pays, et où pour faire ses frais, on vend à la fois le plus d'articles qu'on peut.

En considérant cette loi avec attention, on remarque facilement qu'elle a été faite en haine des étrangers et de tout ce qui peut provenir d'eux. On voit surtout aucune industrie française qui ne soit frappée avec la plus grande rigueur. Frapper les magasins de détail, c'est—on le sait—frapper au cœur de l'industrie et le commerce français dans ces pays, et Oribe ne les a pas ménagés; ces impôts énormes équivaudraient pour beaucoup d'entre eux à une véritable prohibition.

Il est si vrai que cette loi, étant faite en haine seule des étrangers, est inique, que par l'art. 18me. il est évident que tous les nationaux qui auront bien mérité d'Oribe, en

seront exemptés de droit, et que l'exception faite en faveur des étrangers a été rendue impraticable par les exigences auxquelles elle peut donner lieu. Voici cet article 16 :

“Sont exemptés de payer les patentes :—

“1° Les gardes nationaux et les autres citoyens de la République en service actif, les pères et les enfants de ceux qui sont encore au service ou qui sont morts. 2° Les employés civils de l'Etat, qui ne reçoivent pas la soldé qui leur est due, et les pères ou les fils de ceux-ci 3° Les soldats de ligne, ainsi que les pères ou les fils de ceux qui seraient au service ou qui y seraient morts. 4° Les étrangers qui ayant un magasin ou un atelier, enseigneront au moins trois enfants du pays, par contrat fait avec l'intervention de la police et des administrations spéciales d'économie publique.”

Il faut avouer que ce pauvre Oribe ne néglige rien de tout ce qui peut nous être hostile et onéreux, et que Rossas,—qui ne veut pas autre chose que la ruine de l'Etat Oriental—possède en lui un excellent exécuteur de ses vengeances et de ses volontés.

Pour nous, cela ne nous surprend nullement, et nous ne sommes pas étonnés de cet empressement qu'il met à faire connaître à M. Le Prédour les bonnes intentions dans les quelles il se trouve pour les Français de Montevideo et surtout pour leur commerce en général, à la veille de la ratification—suivant qu'on l'espère au Cerrito—d'un traité, qui lui permettra de venir faire mettre à exécution, dans Montevideo, une nouvelle loi de patentes qui ruinerait à jamais notre commerce et notre industrie. Nous nous attendons encore à plusieurs autres décrets, en vertu des facultés extraordinaires, qui jetteront une nouvelle lumière sur la manière dont Manuel Oribe entend le respect des biens et des personnes des étrangers.

Il faut espérer, que ce décret aura été traduit et envoyé au gouvernement français, pour l'éclairer sur la justice et la protection qu'on est en droit d'attendre de pareils hommes.

Le rois mât français Jules est entré dans notre port le mercredi 2, venant de Rio de Janeiro, d'où il est parti le 14 décembre, ainsi que la corvette des Etats Unis, Saint Louis, partie le 18. Les nouvelles publiées par le Jornal ne vont que jusqu'au 25 octobre de Paris, et au 7 novembre de Lisbonne.

Mais le Comercio del Plata, ayant reçu des journaux de Madrid, par un navire venant de Malaga, a publié dans son numéro d'hier des nouvelles intéressantes, dont nous avons extrait ce qui suit :

une cour obscure et écartée. Je penchais la tête au dehors; on n'entendait aucun bruit! ....

Cette cour pouvait avoir une issue; c'était, d'ailleurs, la seule voie de salut qui me fut ouverte. Je me décidai à y descendre.

Le toit d'une étable placée précisément sous la fenêtre, rendait le chemin aussi facile que sûr; je n'eus qu'à me laisser glisser jusqu'à terre. Mais une fois dans cette cour il fallait en sortir: je me mis à chercher au milieu des ténèbres; je rencontrai enfin une porte entrouverte qui me conduisit dans un long corridor, puis dans un jardin. Arrivé là, un murmure de voix me frappa: il venait d'une grange en ruines dans laquelle on apercevait de la lumière. Je m'approchai avec précaution et m'appuyant au mur lézardé, en retenant mon haleine, j'essayai de jeter un regard dans l'intérieur: le spectacle étrange qui s'offrit alors à moi me retint immobile d'étonnement.

Debout devant quelques planches fagotées en autel et recouvertes d'une toile grossière, un prêtre achevait le saint sacrifice de la messe, tandis qu'une foule recueillie l'écoutait à genoux. Cette foule, qui remplissait la grange s'étendait encore bien loin au dehors, et c'était elle sans doute que j'avais vu dans le verger. Les hommes étaient séparés des femmes, comme dans le lieu saint, et les enfants tenaient le milieu.

Je reconnus aux premiers rangs le maréchal qui avait fait tant d'efforts pour que je ne vinsse point à Locmaria.

Malgré le grand nombre des auditeurs, le silence était profond. On n'entendait que la voix confuse de l'officiant, interrompu, de loin en loin, par la voix plus claire de

## Feuilleton du Patriote.—4 JANVIER 1850.

## SOUVENIRS

DU

## TEMPS DE LA TERREUR

## UN PRÊTRE RÉFRACTAIRE EN BRETAGNE.

(Suite.)

Enfin, pourtant, le fermier vint me chercher. Je le suivis avec un peu de battement de cœur; il me conduisit à la chambre qui avait été préparée, me demanda si je ne désirais rien, et sur ma réponse se retira.

Je fermai promptement la porte au verrou, et je promenai les yeux autour de moi avec anxiété. La chambre était faiblement éclairée par une seule lumière; j'en fis le tour, examinant tous les coins et soulevant tous les rideaux. Je m'assurai de nouveau qu'une des fenêtres donnait sur le verger; enfin, plus tranquille après cette revue, je m'approchai du foyer.

Une souche entière y brûlait, rayonnant au loin la lumière et la chaleur. En toute autre occasion, je n'y aurais point pris garde; mais l'inquiétude tenait mon attention en éveil: il était évidemment question de moi. Je me rappelai alors qu'il y avait une croisée à l'autre extrémité de la chambre. Je m'élançai pour l'ouvrir; elle donnait sur

constance, lorsque je crus entendre du bruit dans l'escalier. Je prêtai l'oreille; on montait avec précaution. Je soufflai vivement la lumière, et je m'écartai du foyer afin de ne pas être aperçu.

Deux personnes s'arrêtèrent sur le palier; elles parlèrent bas quelques instant; puis j'entendis une clé s'introduire doucement dans la serrure; on la fit tourner deux ou trois fois, puis j'entendis redescendre. Je courus à la porte, je tirai le verrou et je voulus l'ouvrir; mais la porte résista; j'étais prisonnier!

L'incertitude était désormais impossible et le danger évident. Ne pouvant forcer le verrou, mes hôtes m'avaient enfermé, afin d'empêcher au moins ma fuite; ils délibéraient maintenant sans doute sur mon sort.

Résolu à tenter tous les moyens de salut, je courais à la fenêtre qui donnait sur le verger, lorsqu'un murmure sourd frappa mon oreille. Étonné, je me penchai pour regarder à travers les vitres.... aussi loin que mon œil pouvait distinguer dans la nuit, je n'aperçus qu'un long flot de têtes mouvantes!.... Toutes étaient nues, et l'on eût dit que cette foule, serrée et silencieuse attendait, dans une attitude respectueuse, quelque auguste visiteur.

La curiosité avait d'abord suspendu mon inquiétude; mais un mouvement se fit dans la foule, les rangs s'ouvrirent, et j'aperçus Morel. Il parlait à chacun bas et avec attention. Tout à coup il désigna ma fenêtre; toutes les têtes se levèrent. Je reculai vivement.

Il était évidemment question de moi. Je me rappelai alors qu'il y avait une croisée à l'autre extrémité de la chambre. Je m'élançai pour l'ouvrir; elle donnait sur

— M. Casimir Périer, nommé ministre de la marine, avait donné sa démission une heure après avoir accepté le portefeuille. Nous pensons que c'est par erreur que la *Reforme* annonce qu'il avait été remplacé par M. Rayneval, nommé ministre des affaires étrangères et qui n'avait pas encore accepté ni refusé. Ce ministre, n'est pas comme nous l'avons dit dans un de nos numéros, l'ancien ambassadeur d'Espagne, mais son fils; comme M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, n'est pas le fils, mais le frère de M. Odilon Barrot.

C'est le 2 que le nouveau ministère avait présenté, par l'organe du ministre de la guerre, M. d'Hautpoul, son programme à l'Assemblée Nationale. On y remarque les passages suivants, que nous traduisons du *Comercio* : — « Le programme contenu dans le message du président de la République est assez explicite et manifeste par lui-même la politique que nous devons suivre. Quand il nous appela, il avait déjà résolu de faire usage de son initiative constitutionnelle.... Le programme que nous dictent à la fois les intérêts du pays, la confiance de l'Assemblée et la conviction du chef du gouvernement, est celui-ci : paix à l'extérieur, garantie par la dignité qui convient à la France; ordre à l'intérieur soutenu avec énergie et persévérance, et une administration plus que jamais vigilante et économique des fonds de l'Etat. Nous regardons aussi comme un de nos premiers devoirs, la protection du travail à tous les degrés et sous toutes les formes.... »

Les discussions de l'Assemblée n'avaient présenté rien de bien intéressant jusqu'au 7. On disait que le ministre des finances, M. Achille Fould (et non M. Rayneval, comme le dit en un passage le journal rapporté par le *Comercio*) devait présenter divers projets sur les rentes et qu'il opinait pour la suppression de l'impôt sur les boissons. Nous savons que M. Fould, homme d'une capacité remarquable, possède des idées très avancées sur les réformes à introduire dans notre système financier; et ce sera heureux, car la moitié au moins de tout le mal est là.

Tous les jours il y avait conseil de ministres, où assistait le président de la République. — Le général Baraguay d'Hilliers avait été nommé au commandement de l'armée d'Italie. — La majorité de l'Assemblée, suivant en cela l'opinion de M. Molé et celle de M. Léon Faucher, s'était ralliée au nouveau ministère. — L'*Evenement* disait que si le portefeuille des affaires étrangères était refusé par M. Royneval, il serait offert à M. de la Moskowa, alors ambassadeur à Turin et remplacé par Lucien Murat.

Dans une soirée que Louis Napoléon donna le 1er novembre, comme il a coutume d'en donner une toutes les semaines, il ne se présenta aucun de ses anciens ministres, non plus qu'aucun légitimiste. Le président montra une grande tranquillité, et en finissant de parler sur les événements du jour, dit : « Enfin, la France jugera. »

Selon la *Reforme*, les *Feuilles Lythographiques* de Paris disaient le 5 ; — « Il ne faut pas se tromper sur le changement de ministère qui vient d'avoir lieu. La politique du président, manifestée avec fermeté dans son message, et acceptée explicitement dans le programme du minis-

terie, sera suivie par tous les nouveaux ministres; et l'unité de vues et d'impulsion, imprimerà dorénavant à l'action du gouvernement une force et une vigueur qui lui avaient manqué jusqu'à présent. »

— Relativement à l'affaire turque, les nouvelles sont contradictoires; les uns la regardent comme arrangée; les autres disent que la Russie et l'Autriche ne voulaient pas céder.

— Quant à l'Italie, le général Radetzki avait annoncé, dans une proclamation aux habitans du royaume Lombard Venitien, avoir été nommé gouverneur civil y militaire de ce royaume, en leur assurant qu'ils seraient régis par des institutions libérales comme le reste de la monarchie autrichienne. — Dans les Etats Romains, les recherches inquisitoriales et les persécutions qui se faisaient par ordre des triumvirs rouges causaient beaucoup d'effervescence; plusieurs personnes notables de Rome avaient été exilées; M. de Corcelles, l'ambassadeur français, faisait des démarches en leur faveur. Le vote de l'Assemblée Nationale avait causé une grande satisfaction au Pape, qu'on pensait décidé à revenir promptement à Rome; nous concevons cela après le rapport de M. Thiers, mais nous croyons aussi, que le changement de ministère apportera une grande modification à cette décision, et que la France exigera des garanties moins équivoques pour la sécurité des personnes et des libertés du peuple.

— A Parme, les poursuites et les persécutions répandaient une espèce de terreur dans tout le pays.

— L'Angleterre exigeait du Roi de Naples une amnistie générale en faveur des siciliens, et des institutions plus libérales pour ce pauvre pays.

Nous avons encore reçu les journaux *La Esperanza*, du 6 novembre, et *El Clamor Publico* du 10 novembre dont nous tirons ce qui suit :

— « On nous assure que les troupes (espagnoles) d'Italie doivent être de retour pour le 15 décembre. On donne diverses interprétations à cette mesure.

— Le 5 novembre, l'Assemblée Nationale Française a nommé une commission de cinq membres pour lui faire un rapport sur l'état de la marine.

— Les sessions de la haute cour de justice de Versailles continuaient; et il résultait de deux des déclarations que la troupe se serait trouvée complice dans les événements de juin dernier.

— D'après l'*Evenement*, la majorité de l'Assemblée serait décidément partagée en deux fractions — l'une qui aurait accepté le manifeste du président contre le programme de M. d'Hautpoul, — et l'autre qui approuverait le programme comme rectification indi-pensable du message. On croit qu'une partie considérable des fractions flottantes entre la droite et la gauche prêtera son assentiment au message du président contre le programme du ministère, et que la question pourra se présenter avec ces distinctions dans la session de demain ou celle du mardi (8 novembre). On parle beaucoup d'une amnistie générale,

ainsi que de la demande d'une subvention annuelle du 3 millions pour le président, au lieu des 600 mille francs.

— Le nonce du Pape a été le seul des diplomates étrangers qui ait manqué à la dernière réception de l'Elysée.

— Le 4, le président a passé une grande revue à Versailles.

— On parlait du remplacement de M. de Corcelles, à Rome, par M. Thuriot de la Rozière.

— La *Patrie de Paris*, du 5, publie sous toutes réserves ce qui suit, en le tirant de *Il Nacionale* de Florence : — On dit que par ordre des trois cardinaux, et à la demande de faire par les chefs autrichien, espagnol et napolitain, le commandement des troupes du Pape aurait été retiré au général Levaillant. — le général Rostolan s'est opposé à la sortie des diverses députations qui allaient à Portici, solliciter le retour du Pape.

— La loi de police qui doit régir la Toscane venait d'être imprimée. Elle contient 235 articles !

— La chambre des députés de Turin s'est occupée dans la session du 31 octobre de l'adoption du système métrique décimal. La retraite du général Bava du ministère de la guerre, paraissait certaine.

— Le président Louis Napoleon, après mille fluctuations au milieu desquelles il parut un moment décidé à se jeter dans les bras des hommes du *National*, c'est à dire des révolutionnaires de février, s'est décidé tout-à-coup, le 31 au soir, pour le ministère dont nous avons donné les noms.

#### A LA DERNIERE HEURE.

Hier matin est passé sur notre rade le trois masts français *Universel*, parti du Havre le 11 novembre. Ce navire a communiqué avec la frégate, où il a laissé quelques journaux que nous n'avons pu voir. On disait même qu'il avait remis aussi des plis officiels, à M. l'amiral, mais nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude de ce fait.

Ce que nous avons appris, c'est que le ministre de l'instruction publique n'est pas M. Dumas, le romancier, mais M. Dumas de l'Institut, le chimiste. Que, en remplacement de M. C. Périer, c'est M. Romain Desfossés qui a été nommé ministre de la marine, et qu'on avait beaucoup de confiance dans le nouveau ministère.

Nous n'avons rien appris relativement aux affaires de la Plata, les journaux arrivés pourraient cependant donner quelques renseignements.

#### UNE FIN D'ANNEE.

(SUITE ET FIN.)

Ce dernier trait de barbarie me transporta de colère. Ne pouvant plus contenir ma juste indignation, je quittai mon rôle de spectateur; et m'élançant au milieu d'eux, je leur criai : Monstres !.... Mais ma voix, trop faible pour se faire entendre de cette foule immense, fut bientôt dominée

l'enfant chargé de lui répondre.

Cependant l'office était acheté et la foule ne se retirait point.... Le prêtre, qui avait dépouillé ses habits d'officier, s'était mis à genoux devant l'autel, et, la tête penchée sur ses mains, semblait se recueillir; je compris qu'il préparait une prédication.

En effet, après une assez longue pause, il se leva lentement, se retourna vers les paysans qui levèrent la tête avec une attention aiguë, et commença d'une voix sombre. Il parla d'abord de la justice de Dieu, qui vengeait sur les enfans les crimes des pères, et envoyait, lorsque le règne de l'iniquité avait duré trop long temps, les sept anges chargés de vider sur le monde les coupes pleines de sa colère. Passant ensuite au récit des pluies qui, par la permission du Tout Puissant, avaient frappé la France, il rappela les prêtres chassés des paroisses, les églises fermées, les mourans privés des sacrements et tombant aux goulfes enflammés.

« Je suis forcé de partir demain pour une autre paroisse, » ajouta-t-il, « et vous serez peut-être long-temps privés de prêtres. Plusieurs vont rendre compte à Dieu, sans avoir pu se confesser ni recevoir le viaticum. Je vais donc vous administrer à tous ces derniers sacrements, mais repentez-vous, chrétiens, repentez-vous, cur, pour la plupart, c'est ici le dernier jour d'absolution; et je tiens dans ma main leur salut ou leur damnation éternelle. »

Il prit sur l'autel le vase des saintes huiles et commença à extrémiser ceux qui se trouvaient le plus proche. C'était un spectacle à la fois imposant et terrible. Un indicible sentiment d'épouvante s'était emparé de la foule. Les

femmes se courbaient jusqu'à terre et demandaient pardon à Dieu avec des sanglots, les hommes se frappaient la poitrine en pleurant. Seul impassible au milieu de cette terreur, le prêtre continuait son ministère lugubre, et je le vis disparaître, à pas lents, au milieu de la foule agitée.

Je n'ai pas besoin de dire qu'en découvrant le but de cette réunion, mes craintes s'étaient complètement dissipées. Tout s'expliquait maintenant, les sollicitations du maréchal, la rencontre des troupes de paysans, l'embarques du fermier et le soin qu'il avait pris de fermer ma porte. Complètement tranquillisé, je cherchai à l'atelier la première cour, et, m'aistant du toit qui m'avait déjà servi à descendre, je regagnai ma chambre et je me couchai.

Si j'eusse été plus au courant de l'état politique et religieux de la contrée, j'eusse pénétré plus tôt ce mystère.

Dans la plupart des communes, les prêtres constitutionnels avaient été repoussés : là où on les souffrait, l'église était déserte, le presbytère délaissé. Les enfans mêmes suivaient à l'aspect du nouveau curé, en criant :

— C'est le jureur !

Il ne trouvait personne qui voulût lui parler, lui vendre, ni le servir; on eût dit un de ces maudits auxquels les sociétés antiques interdisaient l'eau et le feu.

Quant aux insermentés, la persécution leur avait donné une sainteté nouvelle et une invincible puissance. Ce n'étaient plus seulement des prêtres, mais des martyrs. Entendre une de leurs messes, se confesser à eux, recevoir de leurs mains le viaticum, suffisait pour le salut, aussi regardait-on comme un honneur et une bénédiction de les échapper.

Chaque paroisse avait au moins un de ces proscrits, qui, de leurs retraites, exerçaient une royauté absolue sur les âmes, à eux seuls appartenait le droit de lier ou de délier sur la terre. On leur amenait de plusieurs lieues et au milieu de la nuit, des enfans à baptiser, des mourans à bénir. Tout mariage qu'ils n'avaient pas consacré était impur. Chassés des églises, ils dressaient un autel dans les bruyères, au fond des bois ou sur la grande mer. Alors des enfans de chœur allaient de ferme en ferme, le bâton de houx à la main : ils frappaient au petit volet de chêne, en disant à demi voix ;

— Demain.... à minuit.... dans tel carrefour, sur telle colline ou près de tel écuil.

Et le lendemain, femmes, enfans, vieillards, tous étaient au lieu indiqué, la tête nue et le chapelet à la main.

Irritées par ces résistances, quelques administrations essayèrent la répression, d'autres fermèrent les yeux, l'indulgence et la sévérité demeurèrent également impuissantes ! on eut alors recours à la violence. Il fut ordonné : « Que toutes les églises et chapelles, autres que les églises paroissiales, seraient fermées dans les vingt quatre heures, que tous les prêtres insermentés demeuraient en état d'arrestation, que tout citoyen qui, au lieu de faire baptiser ses enfans par le prêtre constitutionnel, recourrait aux insoumis, serait déseré à l'accusateur public. »

(Continuera.)

par la voix plus forte et plus sonore du premier homme qui d'un pied vigoureux avait frappé la terre. Ainsi que l'ange exterminateur, il leva sa tête altière, et de son bras droit il brandit un glaive brillant, que dans son indignation il venait d'arracher à un de ses ennemis, tandis que du bras gauche il secouait fortement les débris de la chaîne. Ce fut pour tous un signal de destruction et de mort.

Les deux partis s'arrêtèrent spontanément, et se mesurèrent d'un œil sanglant. D'un côté, les lames brillantes furent tirées de leurs fourreaux; les chevaux se cabrèrent sous le poids de leurs cavaliers, et hennirent de joie à ces préparatifs homicide. De l'autre côté, un fléau émissaire sourd, mais prolongé, et semblable à l'approche de la tempête, se fit entendre. Je vis les muscles de ces hommes vigoureux se raidir, tandis que leurs yeux langaient des éclairs. Tout en eux respirait le courage. Les deux armées s'entrechoquèrent enfin; mais un nuage de poussière qui s'éleva sur leurs pas me voila cette scène de carnage et de désolation.

Un frisson involontaire me saisit alors; une sueur froide coula de tous mes membres, et mon corps fut agité de violentes secousses.... J'entendais distinctement les plaintes des mourans, les sursauts d'entrechoquer, le bruissement des chaînes, les imprécations et les cris de rage des combattants.... Epouvanté par ce spectacle horrible, j'élevai la voix, espérant faire cesser le carnage. Mes yeux se rouvrirent, et voici ce que je vis. Le sol était jonché de cadavres mutilés, l'or des casques ne brillait plus, les glaives étaient rouges du sang qui ruisselait de toutes parts. Des cris de grâce! de merci! frapperent mon oreille.

Je crus d'abord que la victoire avait décidé pour le parti de la justice, et que les déprédateurs et les violents étaient vaincus. Mais je fus bientôt détroussé; ils étaient vainqueurs. Je vis le géant que dans mon imagination j'avais nommé Spartacus étendu sur le champ de bataille. Une figure d'homme était auprès de lui, qui, inclinée sur son cœur, sembrait vouloir le ranimer de ses paroles et de son souffle. Cette figure me parut le Christ.

Survint une nuit profonde, qui dura quelque temps. Puis tout à coup le même spectacle que j'avais vu d'abord se reproduisit exactement. Ce furent exactement les mêmes visions. Je revis l'esclave géant armé d'un tronçon de chaîne; j'entendis de nouveau sortir de sa bouche: « A moi! prolétaires de toutes les nations! De nouveau une multitude d'hommes parut à ce signal; de nouveau ils cultiveront la terre, et de nouveau la terre s'embellit. Mais de nouveau aussi survinrent les guerriers et les maîtres qui voulaient de nouveau les chasser devant eux comme des bêtes sauvages.

Le combat allait recommencer, et cette fois il me semblait que son issue serait tout autre. Les travailleurs étaient cent fois plus nombreux, plus forts, et mieux armés. Leurs ennemis, au contraire, étaient affaiblis et découragés.

Tout à coup je vis reparaitre la figure que j'avais déjà vue, et que j'avais prise pour le Christ. Il s'approcha de celui que je prenais pour Spartacus, et lui dit: « Ne me reconnais-tu pas? Ces seuls mots parurent produire une impression profonde sur le géant; il regarda cet homme avec un sentiment d'amour, de tendresse ineffable, à la fois comme un esclave et comme un père. Jamais peut-être sentimons si divers ne s'étaient peints sur une figure: car c'était en même temps du respect et de l'affection tendre comme celle d'une mère pour son petit enfant. Peu à peu (par un inconcevable miracle) cet homme géant, que je venais de voir si menaçant et si terrible, se transforma. Il prit un costume gothique, ses traits changeant, et il avait maintenant l'air aussi pacifique qu'il était tout à l'heure guerrier et effroyable à voir. Je m'écriai involontairement: « Mais c'est le saint Christophe des gravures du Moyen Age! c'est le benin personnage qui, avec la stature d'Hercule, porte le Christ, le petit enfant Jésus, dans ses bras ou sur ses épaules, et lui fait traverser les gués, les rivières, tous les lieux difficiles! — Spartacus en effet, comme pour compléter la métamorphose, tenait un petit enfant sur sa poitrine, et le couvait de ses regards.

Cependant, au bout de peu d'instans, il revint à sa nature; il reprit en partie ses traits primitifs; et sa figure exprimait à la fois les sentiments guerriers de Spartacus, les sentiments débonnaires de saint Christophe. Il tenait encore l'enfant dans ses bras: mais on eut dit que ce fardeau précieux le gênait, et qu'il était prêt à le déposer pour reprendre un glaive.

Enfin il s'approcha du Christ, et, mettant un genou en terre: « Seigneur, lui dit-il, qu'il te plaise de me dire ce que tu juges de l'état de mon âme. Je ne suis plus Spartacus; je ne suis plus le porte Christ que tu m'avais fait,

Je veux bien encore porter ta croix; mais je ne me sens plus l'esclavage des hommes. Jusqu'à quand durera mon esclavage, et que faut-il que je fasse? »

Le Christ lui répondit: « Ce que tu me dis de ton âme m'annonce que la fin des temps de servitude approche. Tiens-toi dans cet état de calme, sans violence et sans faiblesse. »

Alors j'entendis une voix (c'était celle du Christ, et elle avait la force, non pas de cent voix humaines, mais de cent tonnerres), qui disait: « Consummatum est. Je me rappelai l'Évangile, et compris par mes souvenirs le sens de ces paroles.

Puis le Christ dit: « J'ai nourri mes disciples et ceux qui croyaient à ma mission, et qui me suivaient au bord des lacs ou sur les montagnes; je les ai nourris avec des corbeilles qui paraissaient vides; j'ai rassasié cinq mille hommes avec cinq pains et cinq petits poissons. C'était une image de ce que peut la fraternité et la charité. Car qui a fait cela, sinon moi, l'apôtre de la fraternité et de la charité? De grandes nations se sont formées et on vécut sous ma foi, et l'esclavage a été aboli. Une nouvelle lumière se fera, et une nouvelle ère de civilisation commencera pour l'humanité. Et, pour récompense, les hommes n'auront plus besoin de jeûner et de souffrir de besoins matériels comme les animaux: une telle victoire est désormais indigne d'eux; et je les nourrirai comme j'ai nourri mes convives aux noces de Cana. »

Et la voix du Christ ayant cessé de se faire entendre, j'entendis l'Ange de la France s'écrier à côté de moi: « Quand les Français obéissant à la loi de fraternité, sauront s'associer, la France pourra nourrir cent quarante millions d'habitans. »

Cependant, du côté des hommes chamarrés d'or ou bardés de fer, s'élevaient des murmures et des imprécations. Ils paraissaient renoncer à la loi du Christ, et j'en vis qui commençaient à danser autour d'un énorme Veau d'or, qu'ils avaient élevé sur un autel.

Indigné de leur stupide idolâtrie, je m'écriai: « Vous êtes des misérables! Le Christ a raison, l'Ange a raison. Je ne congois pas comment Dieu aurait créé les hommes pour s'entredevorer. »

Mais comme je disais cela, un homme habillé en juge ordonna à ses gens de m'arrêter. Je me sentis saisir violemment par le cou; quelque chose de froid venait de passer sur mon visage. Je m'écriai et je fis résistance croyant qu'une main de fer me saisissait dans la mêlée. Alors je m'éveillai en sursaut!....

Mais jugez de ma surprise, lorsque étant un peu revenu à moi, je ne trouvai, à la place des bras nerveux qui devaient m'enlacer, que des bras d'enfant, bien petits et bien froids, qui me serrraient avec transport!

C'était mon petit enfant, celui que j'avais contemplé dans sa tristesse, qui, réveillé par mes cris, s'était jeté à mon cou, et me souhaitait une bonne année, en me demandant ses étrennes!.... Mais pour toute réponse une larme brûlante coula de ma paupière: je n'avais rien à lui donner!

O riches! riches! combien alors j'enviai votre bonheur! A cette heure même vous receviez des vôtres un pareil bonjour, et vous pouviez satisfaire leurs désirs enfantins. Mais, pour moi, quelle différence! Le premier jour de l'année commençait pour moi, ainsi qu'avait fini le dernier, par la misère! comme commencent et finissent toutes les années du prolétariat!

Aujourd'hui je me console avec ce que mon rêve m'a appris. Et lorsque des savans qui ont lu Say et Mathus veulent m'endoctriner de leur science et me persuader que la misère est à jamais notre lot, je leur répète ce que j'ai entendu dire à l'Ange de la France: « Quand les « Français, obéissant à la loi de fraternité, sauront s'associer, la France pourra nourrir cent quarante millions d'habitans. »

Un de ces savans, avec qui je disputais un jour, m'a confirmé dans la vérité de mon rêve, en m'avouant que la production n'est aujourd'hui si minime que parce qu'elle est réglée uniquement par la consommation des riches, ce qui tient à notre mauvais état social. Si la production était réglée par les besoins de tous, elle serait aussi abondante qu'elle est misérable aujourd'hui. Ce n'est ni la terre, ni les machines, ni la science, qui nous manquent; c'est la morale et la politique qui sont défaut. Dieu, comme je le disais dans mon rêve, ne nous a pas faits pour nous entredévorer.

Ce même savant m'a appris encore une chose qui m'a bien frappé, à cause de mon rêve. C'est que si la France était cultivée partout (et certes ce n'est pas au-dessus de sa puissance humaine), comme l'est encore aujourd'hui la Huerta de Valence, où les Arabes ont laissé de grands travaux, elle pourrait nourrir cent quarante millions d'habitants.

ACHILLE LEROUX.

## EUROPE.

### FRANCE.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

Nous avons reçu aujourd'hui d'importantes nouvelles de Rome du 20 septembre.

La proclamation tant annoncée du Pape venait d'être affichée dans la ville. Comme beaucoup de choses longtemps désirées et longtemps attendues, cette manifestation a été une déception.

Nous sommes partagés entre un sentiment de mécontentement pour nous-mêmes et d'affliction pour la papauté. Si, d'un côté, c'est à tout ce que nous devons obtenir, c'est peu satisfaisant pour notre dignité; si, de l'autre, c'est la tout ce que peut donner la papauté sans craindre de se suicider, ce n'est pas une bien grande preuve de force ou de vitalité.

Nous publions plus loin les deux proclamations envoyées à Rome par le Pape. Nous aurons occasion d'y revenir avec plus de détail. Le tout est enveloppé d'un réseau de restrictions et de réserves qui n'en facilitera ni l'intelligence ni la pratique.

Nous ne saurons cependant garder le silence sur le décret relatif à l'amnistie. Le premier article semble accorder une amnistie générale: les articles suivants font des exceptions qui détruisent entièrement le premier. S'il nous était permis de mêler à un sujet aussi grave un souvenir qui l'est moins, nous dirions que ce décret nous rappelle une pièce célèbre dans laquelle la liberté de la presse permettait de parler de tout, excepté de politique, excepté de religion, excepté enfin de tout ce dont on parle.

Nous ne savons quelle impression pourront avoir produite sur le gouvernement français les nouvelles reçues aujourd'hui. Quant à l'effet produit à Rome, il s'est exprimé par un redoublement d'irritation. Nous savons que beaucoup des proclamations affichées dans la ville ont été lacérées par le peuple et couvertes de boue.

Nous répétons bien sincèrement que cette solution, si c'en est une, nous cause une affliction profonde pour la papauté elle-même: car, en présence de la difficulté inouïe qu'on a rencontrée à obtenir d'elle ces semblans de réforme, nous nous demandons si réellement il lui est possible d'en accorder davantage, et si, après tout, elle ne comprend pas mieux le soin de sa conservation que ne le font ceux qui voudraient la rendre plus libérée. Si elle ne peut pas supporter plus de liberté, qu'y pouvons-nous faire? Nous engageons notre gouvernement à y réfléchir.

### ADMINISTRATION DE LA LOTERIE DE LA CHARITE.

L'intérêt que le public a toujours manifesté pour les réformes qui ont été faites dans la loterie, donne de la confiance à l'administration pour poursuivre la marche qu'elle s'est tracée.

Elle veut en tant que le lui permettront les circonstances, donner à cette branche toute l'extension qu'il soit possible. L'administration réussira nécessairement:

Aujourd'hui commence la vente de la loterie extraordinaire, lettre A bleue.

Dans cette nouvelle combinaison le nombre des billets est diminué, tandis que celui des gagnants est augmenté.

Cette loterie se compose de quatre mille billets.

Chaque billet se divise en quatre quarts. Un quart vaut six vintins.

Dix billets entiers forment un livre.

Il y aura 80 sorts, repartis de la manière suivante:

|    |    |     |          |       |
|----|----|-----|----------|-------|
| 1  | de | 500 | patacons | 500   |
| 1  | de | 100 | "        | 100   |
| 1  | de | 50  | "        | 50    |
| 3  | de | 30  | "        | 90    |
| 7  | de | 20  | "        | 140   |
| 12 | de | 15  | "        | 180   |
| 55 | de | 8   | "        | 440   |
|    |    |     |          | 1,500 |

Les avantages de cette combinaison sont très grands pour le public, car, chaque quart de billet ayant droit au quart de la somme tirée il y aura en réalité 320 gagnants.

L'extraction aura lieu infailliblement lundi 7 janvier 1850, à midi précis.

Montevideo, 1er. janvier 1850.

Juan Robert ya conocido en esta ciudad tiene el honor de avisar al respectable público que esta preparando una gran función para el Domingo 6. El que suscribe tiene de deseo no tiene mas que decir que hará todo lo posible para agradar a la indecible acogida que le fue prodigada. El pormenor de la función se dará por los carteles de costumbre.

Los palcos y balcones se hallan en venta en casa de M. Robert, calle de Solis n. 29.

J. Robert.

## AVIS.

Un jeune homme, sortant d'une des principales écoles de France, s'offre pour travailler de sa partie, sachant l'ajustage, tourner le fer, le cuivre, le bronze, et la fonte, sachant bien le dessin. Les personnes qui voudront l'employer devront s'adresser au bureau du "Patriote Français".

Montevideo le 15 décembre 1849.

## AVISO.

Prevengo al publico, que habiendo sido declarado por sentencia pronunciada por el Superior Tribunal de Justicia, en el litis que sostengo con su esposa Doña Carolina Lame, jefe de la sociedad conyugal y por lo tanto de los negocios que en ausencia y á mi nombre administraba en esta capital, nadie trate ni contrate con ella, sin espresso primero mio, sino quiere esponerse á celebrar contratos malos y á cargar con las consecuencias.

J. Lame.

## AVIS.

M. Auguste Chadasay, previent le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il previent aussi les amateurs de bon gout qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,  
idem de vinaigre,  
idem de vinaigre framboisé,  
idem de groseille,  
idem de framboise,  
idem d'orgeat,  
idem orangeade,  
le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gelées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modere.

## DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, où il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer a ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile.

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

## Avis au Public.

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'apres midi. On ne paye qu'apres parfaite guerison.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegants de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goot qu'il vendra au plus juste prix.

## AVIS.

M. Derozeaux chirurgien et dentiste, membre titulaire de la Société Nationale d'Emulation du département de la Vienne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de nettoyer la bouche, et de toutes les operations concernant la dentition; il canterise les dents d'après le procede nouveau de MM. Desirabode et Fattet.

Il se charge également de toutes les operations relatives á l'histoire naturelle; émpailler et mettre en peau, ou classer tous les objets qu'on voudra bien confier á ses soins.

On trouvera aussi chez lui, l'Elixir Odontalgique et le Beaume de Comping, contre les hemorroides, erachement de sang; chlorose, affections cancéreuses, crevasses ausein et flueurs blanches, etc. etc.

S'adresser tous les jours de 8 heures du matin á 4 heures du soir, rue de Buenos Ayres, n° 212.

## REFUTACION

A LAS

## CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

## " PRESSE " Y DU " COURRIER DU HAVRE "

Hechas á la benemérita población francesa

## EN EL PLATA

por

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4º de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en a Librería Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232, al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear al impresion.

## AVIS DIVERS.

## A Vendre.

á très bon compte.

*Les articles suivants, récemment arrivés de France.*

Miel blanc de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iodure de Potassium, iodé Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canulles á injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoris, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convencion, n°. 145 et 147, au detour de la pharmacie du Lion D'or.

## Hôtel de la Marine

RUE VINGT CINQ MAI, N° 81.

Cet établissement se recommande par la perfection de tout ce qu'on y sert journallement.

M. Guillot son directeur, qui a été cuisinier de plusieurs notabilités, s'empresse toujours de menter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs patronage.

Il se charge aussi des commandes en ville, et des dîners les plus distingués.

Dans la même maison, on loue des appartemens commodes et très agréablement situés, on assure les personnes qui les loueront, de soins assidus.

## Notificacion.

Que hago por la prensa, como me está mandado a don Manuel Fernandez Limo como albacea de don Juan Ucet en pleito con don Benito Dominguez.—Montevideo, Diciembre 18 de 1849.—De las tasaciones de la casa, visita al ejecutante—RAMOS.—Montevideo, Diciembre 20 de 1849.—Castillo.

## AVIS.

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, a mieux aimé, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la préférence pour leur consommation domestique.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure a simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne

## ROBO.

La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharras y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C., el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tres, n.º 123, sera generosamente gratificado.

Montevideo, Diciembre 21 1849.

A V I S.

## On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du "Patriote."

## Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n.º 251, maison du consul italien.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Hélène.

Le Sansonnet.

## LA CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,  
Promulguée par l'Assemblée Nationale le 12  
novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS rue Perez Castellanos n.º 162.

## montrichar.

RUE DU JUNCAL, n° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.